



## congés exeptionnel pour décès

Par **nelsy**, le **08/09/2009** à **13:08**

bonjour,  
je suis coiffeuse et l'année dernière j'ai changer d'employeur.

mon père a un cancer en stade terminal c'est une question de jours ou de semaines. je voulais savoir si j'ai droit à des congés exeptionnels lorsqu'il nous quittera si oui combien de jours?

je vous remercie de me répondre car je n'ai pas pu me procurer gratuitement les convention collectives de la coiffure

Par **lexconsulting**, le **08/09/2009** à **17:14**

Bonjour

La Convention Collective de la Coiffure prévoit 1 jour de congé en cas de décès du père ou de la mère (article 13.2 de la CC)

Vous trouverez, ci-dessous, le lien de l'article de la convention collective qui vous permet également d'avoir accès à la convention collective dans sa totalité gratuitement.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do;jsessionid=EBC3864F33735EE565A40CE29A301D06.tpdj>

Bon courage pour l'épreuve que vous traversez actuellement et bien cordialement

Lex Consulting

Par **nelsy**, le **08/09/2009** à **20:45**

merci de m'avoir répondu c'est vraiment très gentil. franchement ce n'est pas beaucoup 1 jour je prendrai un arrêt maladie et encore mille fois merci